



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25044
4 janvier 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 30 DECEMBRE 1992, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE
L'ITALIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le résumé des conclusions
de la Conférence de donateurs pour le Mozambique, tenue à Rome les 15 et
16 décembre 1992.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de
la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Mario SCIALOJA

Pièce jointe

Le 16 décembre 1992

Conférence de donateurs pour le Mozambique

Rome, 15 et 16 décembre 1992

Résumé des conclusions présenté par le Président
de la Conférence

1. Sur l'invitation du Gouvernement italien (voir S/24813) et en application du Protocole VII joint à l'Accord général de paix pour le Mozambique signé à Rome le 4 octobre 1992 (S/24635), des représentants de l'Organisation des Nations Unies et des pays et organisations énumérés dans l'annexe I au présent document se sont réunis à Rome les 15 et 16 décembre 1992.
2. Les participants ont de nouveau exprimé leur profonde satisfaction aux parties mozambicaines de leurs efforts pour promouvoir la paix dans leur pays. Ils estiment que l'Accord de paix de Rome est un exemple pour la communauté internationale en cette époque troublée et doit bénéficier de tout son appui.
3. Les participants, prenant note des décisions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et du rapport du Secrétaire général sur l'Opération des Nations Unies au Mozambique (S/24892 et Corr.1), ainsi que de la déclaration faite par son représentant, ont considéré que leurs efforts à Rome s'inscrivaient de manière appropriée dans le cadre général des efforts actuellement déployés par la communauté internationale pour appuyer et soutenir l'accord de paix pour le Mozambique.
4. Les participants ont par conséquent décidé de répondre à l'appel lancé par les parties mozambicaines en vue du versement de contributions d'urgence dans les domaines spécifiés dans le Protocole VII précité : programmes pour la réinsertion des personnes déplacées, des réfugiés et des soldats démobilisés, et programmes pour l'organisation d'un processus électoral.
5. Les participants ont constitué deux groupes de travail, l'un sur la réinsertion des réfugiés, des personnes déplacées et des soldats démobilisés et l'autre sur le processus électoral, dont les conclusions figurent dans les annexes II et III au présent document.
6. Les participants ont pris note d'un document établi à Maputo avec l'aide de représentants de certains participants, qui avait obtenu l'agrément des parties mozambicaines. Ils ont également pris note d'autres documents soumis à la Conférence.
7. Les participants ont estimé qu'il serait utile de joindre, dans l'annexe IV au présent document, un résumé sur les questions concernant les réfugiés, la réinsertion des réfugiés, les personnes déplacées et les soldats démobilisés, et le processus électoral, établi sur la base du document visé au

/...

paragraphe 6 ci-dessus et complété par un document fourni par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) sur les réfugiés mozambicains. Ce résumé devrait aider les donateurs à déterminer l'affectation de leurs contributions et à coordonner les interventions en suggérant des domaines d'action.

8. De l'avis des participants, il serait utile d'organiser en temps voulu à Maputo une réunion de représentants des organismes des Nations Unies, avec la participation de donateurs intéressés, pour examiner les progrès accomplis dans l'exécution des programmes d'urgence destinés à soutenir le processus de paix, tels que définis dans le Protocole VII de l'Accord général de paix.

9. Les participants ont décidé de demander au Président de la Conférence de transmettre le présent résumé des conclusions et les pièces qui y sont jointes au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La liste des contributions annoncées figure dans l'appendice 2 à l'annexe IV.

10. Les participants ont remercié le Gouvernement italien d'avoir convoqué la Conférence de Rome et du rôle important et généreux qu'il a joué dans la promotion du processus de paix au Mozambique.

ANNEXE I

Liste de pays et organismes participants

Président :

M. Carmelo AZZARA,
Sous-Secrétaire d'Etat italien aux affaires étrangères

Représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies :

M. J. ELIASSON,
Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires

Gouvernement mozambicain

Resistência Nacional Moçambicana (RENAMO)

Médiateurs :

M. Mario RAFFAELLI
M. A. RICCARDI
M. Matteo ZUPPI

Pays :

Afrique du Sud
Allemagne
Australie
Autriche
Belgique
Brésil
Canada
Chine
Danemark
Espagne
Etats-Unis d'Amérique
Fédération de Russie
Finlande
France
Grèce
Irlande
Italie
Japon
Koweït
Luxembourg
Malawi
Norvège
Nouvelle-Zélande
Pays-Bas

/...

Portugal
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Saint Siège
Sénégal
Suède
Suisse
Zimbabwe

Commission des communautés européennes

Institutions spécialisées des Nations Unies :

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Programme alimentaire mondial (PAM)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Organisation mondiale de la santé (OMS)

Autres organismes internationaux :

Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du
Croissant-Rouge
Organisation internationale pour les migrations
Banque mondiale
Secrétariat du Commonwealth

Organisations non gouvernementales :

Conseil international des agences bénévoles (CIAB)
Comité de liaison organisations non gouvernementales-Communauté européenne
Association des parlementaires d'Europe occidentale contre l'apartheid

ANNEXE II

Rapport du Groupe de travail sur les réfugiés et la réinsertion

Conscient des liens entre l'assistance aux rapatriés, aux soldats démobilisés et aux personnes déplacées,

Décidant de fusionner les groupes de travail sur la réinsertion et sur les réfugiés,

Se félicitant de l'appui annoncé à la Conférence de Rome sur le Mozambique,

Prenant note de la documentation soumise à la Conférence,

Le Groupe de travail mixte sur les réfugiés et sur la réinsertion a conclu que les principes ci-après devraient guider l'assistance internationale aux efforts humanitaires.

1. Tout en étant consciente des besoins particuliers de chaque groupe cible, la Conférence a conclu que la coopération internationale devrait répondre aux besoins de tous les groupes vulnérables dans les zones prioritaires, sans discrimination.

2. Il convient donc d'intégrer les programmes destinés aux soldats démobilisés (une fois que ceux-ci ont quitté les points de rassemblement), aux rapatriés, aux personnes déplacées et aux populations touchées sur le plan local.

3. Il est absolument nécessaire d'instaurer la coordination la plus étroite entre le plus grand nombre de participants sur une base aussi décentralisée que possible, non seulement pour éviter les doubles emplois et permettre une programmation et une exécution des programmes aussi souples et aussi transparentes que possible, mais aussi pour promouvoir les objectifs de l'Accord général de paix grâce à la participation locale.

4. Le Bureau de coordination de l'assistance humanitaire, que le Secrétaire général de l'ONU doit créer en application de l'Accord général de paix, devrait servir de mécanisme de coordination des activités de suivi pour permettre une programmation efficace, transparente et souple, et devrait assurer la coordination d'ensemble des opérations des organismes des Nations Unies. Le Bureau devrait, en particulier, rendre compte périodiquement de l'utilisation des contributions et présenter des mises à jour des besoins, fondées sur une réévaluation périodique des besoins humanitaires. Le Bureau regroupe les principaux acteurs en jeu : les parties mozambicaines aux accords de paix; les organismes des Nations Unies; d'autres organisations internationales; les donateurs; et la communauté des organisations non gouvernementales (tant nationales qu'internationales, ces dernières étant bien plus de 150).

/...

5. Il faudrait envisager d'élargir la portée des activités de la Commission de réinsertion afin qu'elles englobent, outre les membres démobilisés des forces armées, les personnes déplacées et les rapatriés.

6. Il est fortement recommandé qu'un fonds d'affectation spéciale soit constitué sous les auspices de l'ONU. Les donateurs intéressés pourraient contribuer à ce fonds supplémentaire, qui aurait pour objet de financer l'exécution d'activités sur le terrain à l'appui des programmes de réinsertion. Les donateurs pourraient contribuer à ce fonds, de même qu'à d'autres mécanismes de financement, et/ou fournir une assistance sous la forme de vivres ou de programmes de formation.

7. Il est extrêmement urgent d'organiser l'assistance à la réinsertion en prévision du mouvement imminent des soldats démobilisés, des rapatriés et des personnes déplacées.

8. Les activités liées au déminage (allant de programmes de détection des mines à la destruction des mines) présentent une importance capitale et il faudra s'en occuper très rapidement.

9. En ce qui concerne les soldats démobilisés, il faudra définir clairement les activités relevant de l'opération de maintien de la paix.

10. Le montant total de l'aide alimentaire nécessaire pour tous les aspects des programmes de réinsertion devrait être inclus dans le budget total prévu au titre de l'assistance humanitaire.

11. Le rapatriement volontaire constitue la meilleure solution pour les réfugiés; considérant que 10 % des Mozambicains ont le statut de réfugiés, le rapatriement volontaire et la réinsertion sont des éléments importants du processus de paix national.

12. Les pays où se trouvent des réfugiés méritent la plus grande reconnaissance et sont invités à continuer d'accueillir les réfugiés jusqu'à ce que le rapatriement soit possible.

13. Le rapatriement organisé (par opposition au rapatriement spontané) ne devrait commencer que lorsque des conditions de vie minimales pourront être assurées au Mozambique, pour éviter que les rapatriés ne retournent dans leurs anciens pays d'accueil.

14. Toutes les interventions devraient être axées sur les besoins de la population bénéficiaire qui est constituée à 80 % par des femmes et des enfants.

ANNEXE III

Rapport du Groupe de travail sur le processus électoral

1. Le Groupe de travail sur le processus électoral a approuvé, dans ses grandes lignes, le budget prévu pour l'organisation et la conduite des élections (voir annexe IV).
2. Le Groupe de travail a toutefois noté qu'aucun crédit n'avait été prévu dans le budget pour le financement des partis politiques, comme il est indiqué dans la section III du document No 1. Il a réaffirmé qu'il était très important de prévoir des ressources adéquates à ce titre pour assurer le succès du processus électoral. Il a décidé à cette fin de demander au Gouvernement italien, par l'intermédiaire de son président, d'examiner la question plus avant avec les parties concernées afin de mettre au point les arrangements pratiques nécessaires.
3. En ce qui concerne les ressources prévues pour le processus électoral, le Groupe de travail a engagé les parties mozambicaines à accélérer l'action entreprise en vue de la création des organes et entités pertinents, notamment d'une commission électorale, pour faciliter l'exécution des projets liés au processus électoral.
4. Le Groupe de travail a été informé par le représentant du Secrétaire général des arrangements que celui-ci avait envisagés pour vérifier et suivre l'ensemble du processus électoral et fournir une assistance technique à la Commission électorale, par l'intermédiaire du système des Nations Unies. Il a décidé de demander à l'ONU de coordonner l'assistance technique pour l'ensemble du processus électoral au Mozambique.
5. A cet égard, le Président a été prié de demander au Secrétaire général de faciliter le versement de contributions par l'intermédiaire de l'ONU.
6. Il a également été décidé de demander à l'ONU de coordonner un mécanisme de suivi de la Conférence des donateurs pour le Mozambique, en coopération avec la communauté des donateurs et des parties concernées.
7. Le Groupe de travail sur le processus électoral a souligné l'importance d'une approche à long terme dans le domaine électoral pour faciliter la mise en place de capacités et la réalisation du double objectif de l'assistance à fournir.

ANNEXE IV

Conférence de donateurs pour le Mozambique

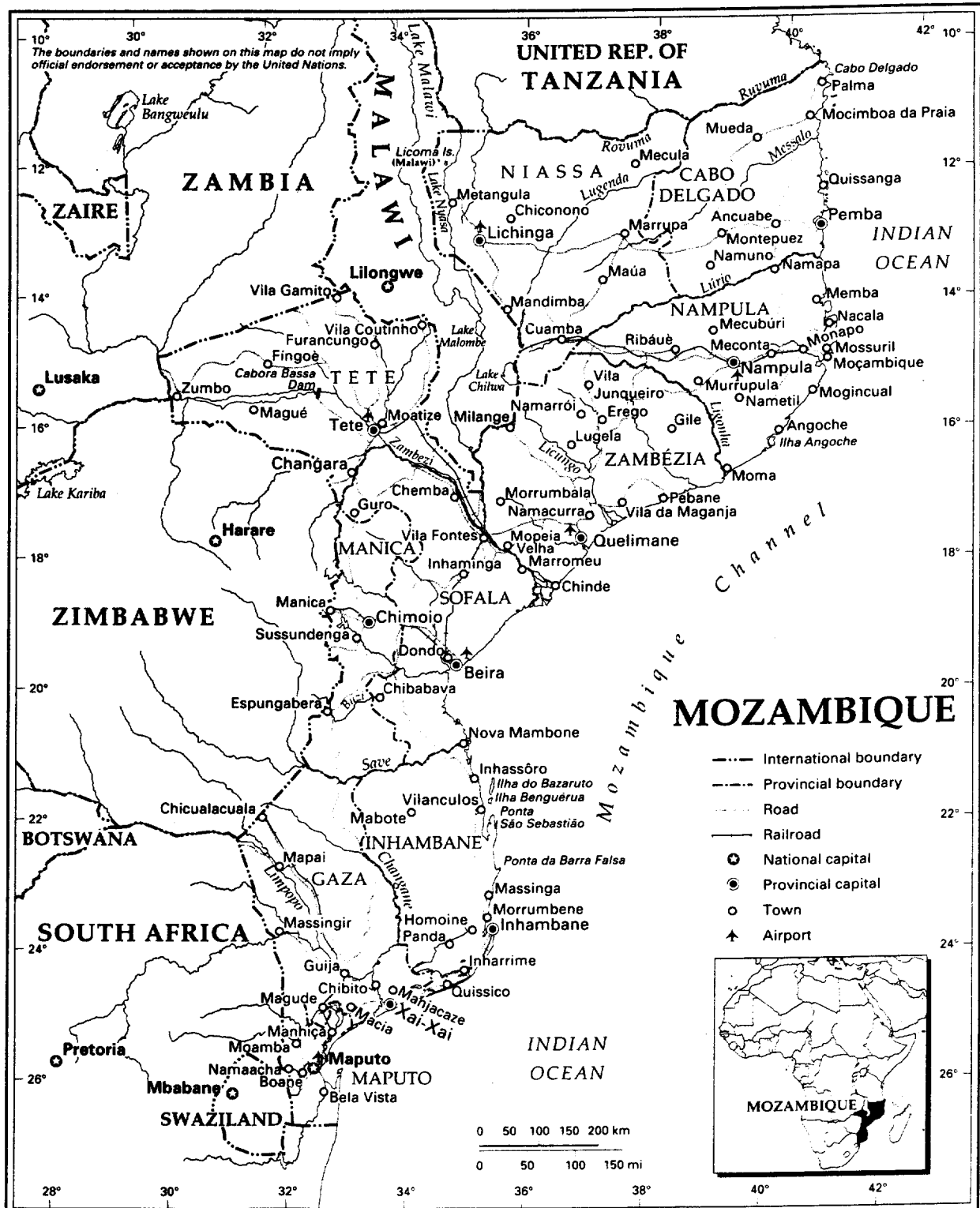
Résumé établi d'après le document officiel présenté par
le Gouvernement mozambicain et la RENAMO

Rome, 15 et 16 décembre 1992

/...

Index

	<u>Page</u>
Carte du Mozambique	11
Note explicative	12
<u>Tableau A</u> : Application de l'Accord général de paix : financement nécessaire	13
<u>Document No 1</u> : Processus électoral	14
<u>Tableau B</u> : Ressources nécessaires	18
<u>Document No 2</u> : Programme d'urgence et de réinsertion des personnes déplacées, des rapatriés et des soldats démobilisés ...	19
<u>Tableau C</u> : Ressources nécessaires	24
<u>Document No 3</u> : Appui au rapatriement organisé des réfugiés	27
<u>Appendice 1</u> : Réinsertion des soldats démobilisés dans la vie civile ..	31
<u>Tableau D</u> : Ressources nécessaires	34
<u>Appendice 2</u> : Liste des contributions	35



MAP NO. 3706 UNITED NATIONS
 NOVEMBER 1992

Note explicative

Le montant de l'aide extérieure nécessaire pour 1993 - jusqu'aux élections - a été calculé sur la base du document officiel présenté par le Gouvernement mozambicain et la RENAMO.

Les chiffres ont été confirmés et acceptés par les donateurs à la réunion du Groupe consultatif de la Banque mondiale, tenue à Paris, du 8 au 10 décembre 1992.

Les montants estimatifs sont présentés au tableau A et sont commentés dans les documents joints au présent résumé.

Le montant total des besoins indiqués (402,9 millions de dollars) ne comprend pas les secours d'urgence non plus que l'aide alimentaire fournie sur une base commerciale, puisque la question a déjà été examinée à la réunion du Groupe consultatif de la Banque mondiale.

Le premier document ci-après décrit le financement nécessaire pour le processus électoral. Le coût estimatif de 76,9 millions de dollars comprend un montant de 10 millions pour imprévus. Il ne comprend pas de fonds destinés aux partis politiques.

Le deuxième document décrit le financement nécessaire pour le programme de secours d'urgence et de réinsertion des personnes déplacées, des rapatriés et des soldats démobilisés. Le montant indiqué (265 millions de dollars) comprend un montant estimatif de 70 millions de dollars destiné à l'appui logistique. Le document décrit aussi les activités et les fonds nécessaires à la réinsertion du personnel démobilisé dans la vie civile (voir appendice 1 du présent résumé). Le montant estimatif (61 millions de dollars) ne comprend pas la contribution du Gouvernement (22,5 millions de dollars) non plus que les dépenses liées aux 49 zones de regroupement, qui devraient être à la charge de l'Opération des Nations Unies au Mozambique (ONUMOZ).

Le troisième document est consacré à l'appui aux activités organisées de rapatriement de réfugiés. On estime à 100 000 le nombre de réfugiés qui bénéficieront du programme de rapatriement de mai à décembre 1993. Les ressources nécessaires, évaluées à 10,5 millions de dollars, sont comprises dans le montant indiqué ci-dessus pour l'appui logistique.

Une documentation complémentaire, accompagnée d'une estimation des coûts, concernant le rapatriement de réfugiés en 1993 - rapatriement spontané ou bénéficiant d'une assistance partielle - pourrait être présentée par le HCR pendant la Conférence.

Tableau A

Application de l'Accord général de paix : financement nécessaire

	<u>En millions de dollars</u>
Processus électoral	76,90
Programme d'urgence et de réinsertion des personnes déplacées, des rapatriés et des soldats démobilisés	326,00
Dont :	
- Réinsertion des membres démobilisés des forces armées	61,00
- Logistique	59,50
- Appui aux activités organisées de rapatriement*	10,50
Total	<u>402,90</u>

* Une documentation complémentaire, accompagnée d'une estimation des coûts concernant le rapatriement de réfugiés en 1993 - rapatriement spontané ou bénéficiant d'une assistance partielle - pourrait être présentée par le HCR pendant la Conférence.

/...

Document No 1

Processus électoral

Population visée : 8 millions de personnes
Coût estimatif : 66,9 millions de dollars
Imprévus : 10 millions de dollars

Note : Les montants indiqués ne comprennent pas les fonds destinés aux partis politiques.

/...

Processus électoral

I. INTRODUCTION

Le Protocole III à l'Accord général de paix fixe des critères et procédures concernant les élections et concernant la supervision et le contrôle du déroulement des élections et du dépouillement du scrutin.

Les élections présidentielles et les élections à l'Assemblée nationale auront lieu un an après l'entrée en vigueur de l'Accord.

Selon les statistiques, sur une population de 17,1 millions en 1993, 8 millions de personnes (âgées de 18 ans ou plus) auront le droit de voter.

II. TENEUR DU DOCUMENT

Le document officiel présenté par les deux parties prévoit la mise en place d'une unité technique (non prévue dans l'Accord), qui fera rapport à la Commission électorale nationale et sera chargée de questions administratives, opérationnelles et juridiques, ainsi que de fonctions d'information et d'éducation civique.

On prévoit que les procédures d'inscription des électeurs commenceront cinq mois après l'entrée en vigueur de l'Accord, qu'elles dureront quatre mois et qu'elles mobiliseront 7 000 spécialistes des inscriptions/scrutateurs. Le projet de loi électorale stipule que les citoyens doivent voter là où ils sont inscrits.

Une somme globale de 3,9 millions de dollars est prévue pour la campagne d'éducation électorale. Le maximum d'objectivité devrait être garanti pour la bonne utilisation de celle-ci. Etant donné le très grand nombre d'analphabètes dans le pays, il faudrait prévoir l'utilisation des médias dans les langues locales.

L'ONUMOZ sera chargée de vérifier que tous les partis politiques ont équitablement accès aux médias contrôlés par le Gouvernement et elle évaluera et surveillera l'utilisation d'autres ressources publiques à des fins politiques.

Comme ce sont les premières élections multipartites qui aient jamais eu lieu dans le pays, il est crucial que les autorités électorales bénéficient d'une assistance technique appropriée, d'une formation du personnel et du matériel nécessaire.

La fourniture de conseils juridiques, les activités de planification logistique et les services d'appui seront aussi importants que l'engagement politique du Gouvernement et de la RENAMO pour garantir des élections libres et honnêtes. A cette fin, on évalue à 2 millions de dollars les ressources nécessaires à la formation et à 2,9 millions de dollars celles destinées à l'assistance technique.

/...

Etant donné que la superficie du Mozambique est de 800 000 kilomètres carrés et que ses communications ont été entièrement détruites par plus de 15 années de guerre civile, il est d'une importance primordiale de fournir les ressources permettant d'assurer les transports indispensables au processus électoral. Le coût est estimé à 21,6 millions de dollars pour le transport aérien et à 9,8 millions pour les transports routiers.

Le budget provisoire global (voir le tableau B ci-après) se monte à 66,9 millions de dollars, auxquels il convient d'ajouter 10 millions pour imprévus, pour régler des problèmes qui pourraient se poser soudainement dans la phase la plus délicate du processus électoral et pour couvrir notamment le coût des carburants, étant donné que le pays doit importer tout son carburant.

III. ASPECTS CRITIQUES

Etant donné le système électoral choisi (système proportionnel, le nombre de représentants étant fonction de la densité de la population) et comme plus de 60 % des Mozambicains n'ont pas de carte d'identité, un processus d'inscription des électeurs doit précéder les élections.

L'Accord stipule que la Commission électorale nationale doit subventionner et soutenir les partis politiques en vue de leur campagne électorale. Cet élément ne figure pas dans le budget général. A cet égard, il faudrait rajouter de l'ordre de 2 à 5 millions de dollars au montant prévu pour la campagne d'éducation électorale, cette somme devant être gérée par l'ONU dans le cadre du processus électoral.

La question du financement des partis politiques semble être plus large. Le Protocole II à l'Accord prévoit des garanties en ce qui concerne l'accès aux médias, aux sources de fonds publics et aux services publics.

D'après le Protocole II, immédiatement après la signature de l'Accord, la RENAMO commencera à exercer ses activités en tant que parti politique, étant entendu qu'elle se fera enregistrer conformément à la loi électorale. Selon le Protocole VII, une part appropriée des contributions annoncées à la Conférence de Rome sera mise à la disposition des partis politiques pour le financement de leurs activités. Ces contributions doivent être considérées comme étant en sus de celles qui sont prévues pour la campagne électorale et devraient si possible être fournies immédiatement.

La communauté des donateurs devrait prendre l'engagement spécial (limité dans le temps) de soutenir le processus démocratique au Mozambique, même en l'absence de règles internationales en la matière.

On pourrait envisager la mise en place d'un comité directeur, composé de l'ONU, du Gouvernement mozambicain, de la RENAMO et des représentants des donateurs, auxquels viendraient se joindre par la suite les autres partis politiques. Les ressources nécessaires, tant en nature qu'en espèces, devraient être fournies.

/...

Des fonds de contrepartie devraient être utilisés autant que possible. A cet égard, une réglementation spéciale devrait être mise en place.

Un appui supplémentaire devrait être fourni aux partis politiques sous forme de bourses d'étude, permettant d'étudier dans des pays tiers ou au Mozambique, et sous forme de cours et stages de courte durée organisés par des rapporteurs neutres sur les partis politiques et d'autres sujets.

Tableau B

Ressources nécessaires

	<u>En millions de dollars</u>
Coût de l'organisation des élections	8,10
Matériel pour les élections	21,60
Transports aériens	12,00
Transports routiers	9,80
Education civique	3,90
Formation du personnel électoral	2,00
Matériel	1,30
Identification des électeurs	0,70
Assistance technique	2,90
Rations alimentaires, tentes, etc.	4,60
Imprévus	<u>10,00</u>
Total	<u><u>76,90</u></u>

Note : Les montants ci-dessus ne comprennent pas les fonds destinés aux partis politiques.

/...

Document No 2

Programme d'urgence et de réinsertion des personnes déplacées,
des rapatriés et des soldats démobilisés

Population visée : 4 566 100 personnes

Dont :

- Personnes déplacées ou autrement touchées	3 659 100
- Rapatriés	800 000
- Soldats démobilisés et leurs familles	107 000

Coût estimatif : 265 millions de dollars des Etats-Unis.

/...

Programme d'urgence et de réinsertion des personnes déplacées,
des rapatriés et des soldats démobilisés

I. BENEFCIAIRES

A la suite d'une longue guerre civile, le Mozambique est plongé depuis 1987 dans une situation d'urgence requérant l'aide de la communauté internationale. Les programmes d'urgence ont été évalués régulièrement, ce qui a permis d'élaborer des stratégies de plus en plus appropriées pour faire face à la situation.

Selon un comité interministériel auquel des organismes des Nations Unies prêtent leur concours, le nombre effectif de bénéficiaires des programmes d'urgence actuellement en cours est estimé aux alentours de 4 millions de personnes, dont environ 3,7 millions de personnes touchées par la sécheresse et la guerre civile, les 300 000 autres étant des réfugiés qui sont censés être rapatriés d'ici à mai 1993.

D'après les données du HCR, 500 000 autres Mozambicains pourraient être rapatriés entre mai et décembre 1993, ce qui porterait à 800 000 le nombre total de rapatriés à secourir l'an prochain.

L'Accord général de paix a provoqué de nouvelles migrations, les différents groupes ethniques retournant vers leur zone d'origine.

Ces migrations se poursuivront probablement pendant toute l'année prochaine, ce qui pourrait devenir un problème politique de première importance à l'approche des élections. Il se peut qu'un nombre considérable de rapatriés et de personnes déplacées soient réinstallées après l'Accord.

Les cartes jointes donnent un aperçu de la situation actuelle en ce qui concerne la localisation des différents groupes et la dynamique des migrations.

Les soldats démobilisés seront réinsérés, avec leur famille, dans la vie sociale et l'activité économique du pays.

La population visée s'élève donc, au total, à environ 4,6 millions de personnes, dont 3 693 100 personnes déplacées ou autrement touchées, 800 000 rapatriés et 107 000 soldats démobilisés. En tenant compte des familles des démobilisés, la population visée atteint 5 millions de personnes. Les activités relatives au processus de démobilisation sont décrites dans l'appendice 1, au présent résumé.

II. ACTIVITES

Les différentes composantes du programme, les activités et les coûts correspondants sont détaillés ci-après.

/...

Fourniture de marchandises

- L'aide alimentaire d'urgence, qui pourrait atteindre, au total, 55 millions de dollars, ne figure pas au budget puisqu'elle a déjà été prise en compte par le Groupe consultatif de la Banque mondiale. Ce chiffre tient compte des stocks de vivres existants et de ceux dont le financement est déjà assuré grâce à l'appel lancé en mai 1992 pour faire face à la sécheresse. Les besoins ultérieurs seront chiffrés en mai 1993, puisqu'ils dépendent des récoltes de la campagne 1992-1993.
- Un choix de semences et d'outils agricoles à distribuer l'été prochain pour être utilisés pendant les prochaines campagnes agricoles (mars à septembre 1993). Colis d'articles de première nécessité, y compris vêtements et ustensiles de cuisine. Coût estimatif : 105 millions de dollars.
- Le coût des opérations de logistique est estimé à 70 millions de dollars. Ce montant couvre le transport effectué par des entreprises privées, les ponts aériens, l'entreposage, les pièces de rechange et l'assistance technique y afférente.

Services de base et infrastructure

- Services de soins de santé primaires et de nutrition pour les populations touchées des zones les plus densément peuplées. Coût estimatif : 15 millions de dollars.
- Services d'éducation de base, y compris la remise en état de l'infrastructure correspondante, la fourniture de livres et documents pédagogiques et un an de salaires pour les enseignants dans les régions les plus touchées. Coût estimatif : 2 millions de dollars.
- Systèmes d'approvisionnement en eau des zones rurales (y compris les petits centres régionaux), grâce au forage de puits équipés de pompes manuelles et à la remise en état des petits réseaux d'approvisionnement en eau. Coût estimatif : 4 millions de dollars.
- Activités sociales concernant les enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles et d'autres secteurs vulnérables et marginalisés de la population. Coût estimatif : 2 millions de dollars.
- Remise en état urgente du réseau routier et des ponts, indispensable pour faciliter les migrations internes, la distribution de vivres et de produits de première nécessité, les inscriptions sur les listes électorales et les élections elles-mêmes. Coût estimatif : 20 millions de dollars.
- Mise en oeuvre d'activités sociales et de production dans les régions les plus touchées, afin de favoriser le processus de réconciliation entre les groupes concernés. Ces activités nécessiteront une collaboration étroite et active entre les autorités locales et les communautés intéressées. Coût estimatif : 45 millions de dollars.

/...

- Une aide au rapatriement organisé des réfugiés est également comptée, pour 10,5 millions de dollars, dans le montant prévu pour les opérations de logistique. Les activités correspondantes sont décrites dans l'annexe II.

Appui institutionnel

Il faudrait prévoir une assistance technique et un appui opérationnel pour permettre le bon déroulement du processus de réinsertion et fournir un appui direct aux rapatriés, aux personnes déplacées, aux soldats démobilisés et à leurs familles, avec la participation des autorités locales, des donateurs bilatéraux et des organismes des Nations Unies. Coût estimatif : 2 millions de dollars au maximum.

III. RECOMMANDATIONS D'ORDRE GENERAL RELATIVES A LA GESTION ET A LA COORDINATION DU PROGRAMME

Afin que la réconciliation nationale au Mozambique puisse reposer sur une assise solide, les secours et l'aide humanitaire doivent faire partie intégrante du processus de remise en état et de reconstruction.

Dans cet esprit, la Conférence de Rome devrait proposer l'adoption de stratégies clefs ci-après :

- Les opérations de secours devraient s'inscrire dans le cadre d'un plan de relèvement économique et social à moyen terme.
- Le programme de réinsertion devrait viser la totalité de la communauté dans laquelle les personnes déplacées, les rapatriés et les soldats démobilisés vont se réinstaller, les prestations étant réparties également entre les différents groupes sociaux.
- L'élaboration du programme devrait se faire à partir du niveau local, en fonction des ressources disponibles, notamment sur le plan humain. Les organisations locales (qu'elles soient officiellement constituées ou non) devraient participer à la définition du programme et à son exécution.
- Les activités entreprises dans le cadre du programme devraient tirer parti des institutions et de l'infrastructure existantes, sans créer de double emploi ou de chevauchement de responsabilités.
- Il faudrait donner la priorité aux provinces et aux districts présentant une forte concentration de rapatriés, de personnes déplacées et de soldats démobilisés.

Afin d'appliquer cette stratégie, il faudrait envisager les mécanismes de gestion et de coordination suivants :

- La responsabilité d'organiser, d'exécuter et d'évaluer les activités du programme devrait être confiée aux collectivités locales à l'échelon du district, aux associations locales et aux représentants des collectivités (y compris les représentants traditionnels).

/...

- Il faudrait que le processus bénéficie d'un appui technique et financier fourni par les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et au titre de la coopération internationale par le biais d'accords particuliers avec les collectivités locales.
- A l'échelon des provinces, les structures intersectorielles existantes, avec l'aide du bureau de coordination de l'assistance humanitaire, des ONG et des organismes bilatéraux et multilatéraux, devraient être responsables de la coordination, de la supervision et du contrôle des activités entreprises ainsi que de la mise en oeuvre d'activités de remise en état de plus grande ampleur ou plus complexes.
- Au niveau national, un organe interministériel, avec l'aide du Bureau de coordination de l'assistance humanitaire et la participation d'organismes bilatéraux et multilatéraux, devrait être responsable de la coordination et de la supervision de l'ensemble du programme ainsi que du renforcement des politiques d'ensemble et sectorielles et de la formation du personnel.
- Des plans d'action périodiques couvrant des périodes de trois à quatre mois devraient être élaborés aux niveaux des districts, des provinces et du pays, suivant une procédure normalisée fixée d'un commun accord.
- L'exécution du programme aux différents niveaux devrait être débattue par les entités concernées lors de séminaires organisés à cet effet aux niveaux des districts, des provinces et du pays.
- Les autorités des districts et des provinces devraient établir des rapports périodiques et les communiquer au Bureau de coordination de l'assistance humanitaire.
- Sur le plan international, un comité directeur spécial où seraient représentés les organismes des Nations Unies et les principaux donateurs devrait examiner périodiquement l'exécution du programme et donner des directives sur la conduite de l'ensemble du programme.

Tableau C

Ressources nécessaires

En millions de dollars


Choix de semences et d'outils et colis d'articles de première nécessité	105
Opérations de logistique	70
Soins de santé primaires et nutrition	15
Education	2
Approvisionnement en eau	4
Groupes vulnérables	2
Réparation des routes et des ponts	20
Activités sociales et de production	45
Appui institutionnel	<u>2</u>
Total	<u><u>265</u></u>


/...

PERSONNES DEPLACÉES OU AUTREMENT TOUCHÉES

Septembre 1992 - Données du Coordonnateur spécial des
Nations Unies pour les opérations de secours d'urgence

Légende

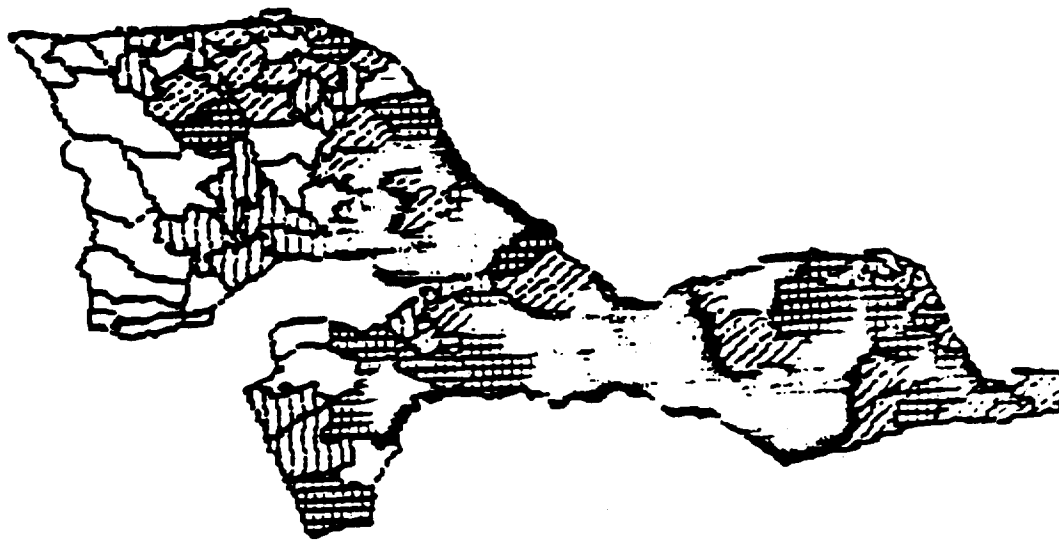
 de 0 à 100

 de 100 à 17 200

 de 17 200 à 25 000

 de 25 000 à 51 000

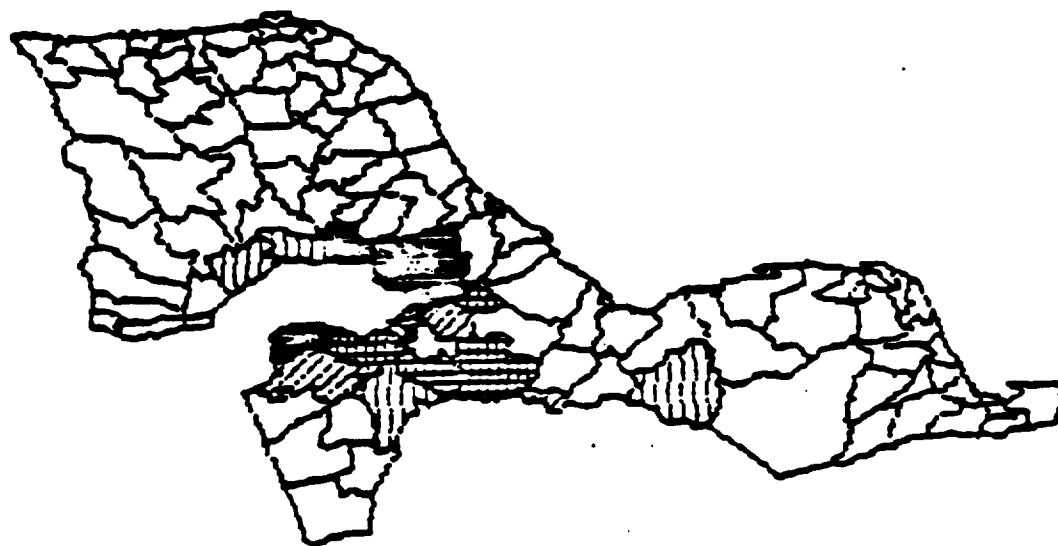
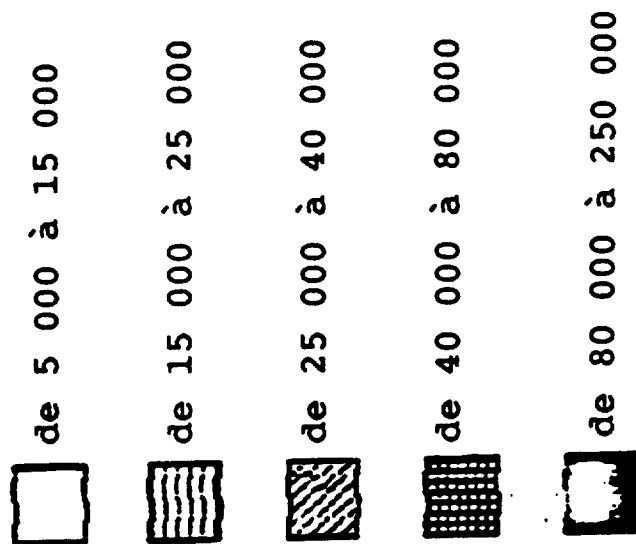
 de 51 000 à 155 100



RAPATRIES

Décembre 1992 - Données du HCR

Légende



/...

Document No 3

Appui au rapatriement organisé des réfugiés

Bénéficiaires : 100 000 réfugiés qui retourneront dans leur pays dans le cadre d'un programme de rapatriement organisé, durant la période allant de mai à décembre 1993.

Coût total : 10 500 000 dollars

Note : Le HCR pourrait présenter pour discussion au cours de la conférence d'autres documents et coûts liés au rapatriement - spontané ou bénéficiant en partie d'une assistance - des réfugiés en 1993.

/...

Appui au rapatriement organisé des réfugiés

Selon les estimations de l'Organisation des Nations Unies, le nombre de réfugiés mozambicains s'élèverait approximativement à 1,7 million de personnes. La répartition géographique de ces réfugiés s'établit comme suit :

Afrique du Sud	250 000 (n'ayant pas le statut de réfugiés)
Malawi	1 100 000
République-Unie de Tanzanie	72 000
Swaziland	25 000
Zambie	24 000
Zimbabwe	230 000
Autres pays	1 000
Total	<u>1 702 000</u>

On estime qu'environ 1 322 000 réfugiés retourneront dans leur pays et qu'ils seront répartis dans les différentes provinces du Mozambique comme suit :

Cabo Delgado	10 000
Manica (9 districts)	248 000
Niassa (2 districts)	40 000
Sofala (3 districts)	102 000
Tete (7 districts)	702 000
Zambezia (2 districts)	220 000

Il est actuellement difficile de prévoir le déroulement du rapatriement. On estime qu'un grand nombre de réfugiés retourneront spontanément dans leur pays et n'auront donc pas besoin d'une importante assistance du HCR.

Il se peut qu'on assiste en 1993 au retour de 800 000 réfugiés, dont 100 000 pourraient bénéficier d'un programme de rapatriement organisé, au cours de la période allant de mai à décembre 1993 (il faudra cependant vérifier les chiffres susmentionnés à la suite de la Conférence de Rome).

Les réfugiés qui restent dans le pays d'accueil ne seront pas pris en compte à la Conférence de Rome étant donné qu'ils bénéficient d'une assistance dans le cadre des programmes en cours.

I. ACTIVITES

Les activités qui seront entreprises dans le cadre du programme de rapatriement sont résumées ci-dessous :

1. Collecte d'informations et activités préparatoires dans les pays d'accueil

Il s'agit notamment d'informer les réfugiés des stratégies et des procédures de rapatriement; de recenser les réfugiés dans les pays d'accueil en prévision du rapatriement, de faire une étude pour déterminer les districts dans lesquels les réfugiés veulent être rapatriés; de planifier le transport et les autres activités susceptibles de faciliter le rapatriement organisé des réfugiés.

/...

2. Documentation

Activités destinées à donner aux réfugiés les documents appropriés indispensables pour le rapatriement.

3. Santé

Les réfugiés qui seront rapatriés dans le cadre de programmes organisés subiront des examens médicaux dont les résultats seront consignés dans un livret personnel spécial. Au cours du rapatriement, tous les réfugiés bénéficieront d'une assistance médicale, les groupes vulnérables bénéficiant d'une assistance spéciale. Une coordination étroite sera établie avec le personnel de santé local pour apporter une assistance aux rapatriés lorsqu'ils arriveront dans les districts constituant leur destination finale.

4. Distribution de colis d'aide

Au moment du départ, chaque famille recevra des colis d'aide qui comprendront :

- Des rations alimentaires pour une période de deux mois;
- Du matériel et de l'équipement pour construire des abris traditionnels;
- Des ustensiles ménagers;
- Des outils et des semences.

La composition des colis sera arrêtée à l'issue de l'étude mentionnée dans la section 1 ci-dessus.

5. Transport

Le transport sera assuré par voie routière, maritime ou ferroviaire et, dans une faible mesure, par avion.

6. Assistance juridique

Les rapatriés bénéficieront d'une assistance juridique et des activités seront entreprises pour assurer le respect des droits de l'homme dans les districts de rapatriement.

Le coût des activités susmentionnées qui seront exécutées en 1993 est estimé à 10,5 millions de dollars. Ce montant correspond uniquement aux coûts supplémentaires que doit entraîner, selon les estimations, le rapatriement organisé des réfugiés nécessaire pour appuyer le processus de paix en application de l'Accord général de paix.

Les activités susmentionnées seront entreprises sous la responsabilité du HCR qui les exécutera directement ou par l'intermédiaire d'agents d'exécution. Il n'est pas prévu de camps de transit.

II. COORDINATION DES ACTIVITES DE RAPATRIEMENT ET DE REINSERTION

Le processus de rapatriement, organisé sous la responsabilité du HCR, sera coordonné avec les activités exécutées par d'autres organismes des Nations Unies, des organismes bilatéraux et les ONG. Toutes les activités seront soigneusement planifiées afin que le transport n'ait lieu que lorsque les activités préliminaires de réinsertion nécessaires à l'accueil des réfugiés auront été réalisées dans les provinces et districts constituant la destination finale des rapatriés.

Les activités de réinsertion des rapatriés figurent dans le document No 2. Au niveau des districts, les réfugiés/rapatriés ne bénéficieront pas de services spéciaux. Pour faciliter le processus de réconciliation, il faudrait que les autorités locales veillent à ce que toutes les catégories de bénéficiaires (rapatriés, personnes déplacées, soldats démobilisés et population locale) sans distinction reçoivent une assistance : aide d'urgence, vivres et services essentiels.

Appendice 1

Réinsertion des soldats démobilisés dans la vie civile

- Bénéficiaires : 107 000 soldats démobilisés
- Ressources nécessaires : 61 millions de dollars

Réinsertion des soldats démobilisés dans la vie civile

I. AVANT-PROPOS

Le Protocole IV de l'Accord général de paix régit la démobilisation des forces armées du Mozambique et des forces de la RENAMO qui ne seront pas intégrées dans la nouvelle armée nationale.

Le processus de démobilisation comprend deux phases :

- La phase I commencera par la concentration des troupes aux points de rassemblement et se terminera par leur transport jusqu'à la destination de leur choix. Cette phase comprend le ramassage des armes, la fourniture de vivres et de vêtements, de soins de santé et de moyens de transport, ainsi que le versement d'indemnités de démobilisation, auxquels s'ajoutent les dépenses de fonctionnement de la Commission de réinsertion (CORE) et les dépenses administratives des éléments civils chargés de la démobilisation;
- La phase II commence après le transport des soldats démobilisés jusqu'à la destination de leur choix et comprend la formation et les autres aspects liés à leur réinsertion dans la vie économique et sociale.

Les effectifs à démobiliser (gouvernement et RENAMO) s'élèvent au total à environ 107 000 personnes.

Le coût estimatif du programme s'élève à 83,5 millions de dollars. Ce montant comprend une contribution de 22,5 millions de dollars représentant le versement pendant six mois d'indemnités de démobilisation aux soldats démobilisés. Compte tenu de ce qui précède, les ressources nécessaires s'élèvent donc à 61 millions de dollars.

II. ACTIVITES

Phase I

Les activités prévues et les dépenses correspondantes s'établissent comme suit :

- Vivres, soins médicaux, enregistrement, délivrance de cartes d'identité et opérations logistiques pour les points de rassemblement. Coût estimatif : 10 millions dollars;
- Réinsertion dans la vie civile grâce aux mesures suivantes : distribution de vêtements civils (1,5 million de dollars), transport jusqu'aux districts choisis (24 millions de dollars), versement d'indemnités pendant six mois (22,5 millions de dollars), coût de fonctionnement de la Commission de réinsertion (1,5 million de dollars), dépenses de coordination des éléments civils (0,5 million de dollars).

/...

Phase II

Aux fins de la réinsertion économique et sociale, les activités suivantes sont prévues :

- Cours de formation technique et bourses d'études de courte durée (11 millions de dollars);
- Distribution de dossiers de préparation à la micro-entreprise (8,7 millions de dollars);
- Programmes spéciaux à l'intention des invalides de guerre et des groupes vulnérables (4 millions de dollars);
- Participation aux projets de remise en état des terres agricoles (les coûts correspondants figurent dans le document No 2).

/...

Tableau D

Ressources nécessaires

En millions de dollars

Dépenses de fonctionnement relatives aux points de rassemblement <u>1/</u>		<u>10,00</u>
Réinsertion dans la vie civile :		
Transport	24,00	
Distribution de vêtements <u>1/</u>	1,50	
Dépenses administratives de la Commission de réinsertion	1,50	
Indemnités de démobilisation <u>2/</u>	22,50	
		<u>49,50</u>
Dépenses administratives du Groupe technique		<u>0,50</u>
Réinsertion économique et sociale :		
Formation technique et professionnelle	6,50	
Distribution de matériel et de dossiers	9,00	
Bourses d'études	4,20	
Invalides de guerre	2,10	
Groupes vulnérables	1,70	
		<u>23,50</u>
	Total <u>3/</u>	<u>83,50</u>
	Ressources nécessaires	<u><u>61,00</u></u>

1/ Dépenses couvertes par l'ONUMOZ.

2/ Dépenses couvertes par le Gouvernement mozambicain.

3/ Ce montant ne comprend pas le coût du déminage, estimé à 1 500 dollars par kilomètre linéaire.

/...

Appendice 2

Liste des contributions:

(En millions de dollars) 1/

	Aide autre que l'aide alimentaire	Aide alimentaire <u>2/</u>
Afrique du Sud	3,44 <u>5/</u>	
Allemagne	16,60	
Australie <u>3/</u> , <u>1/</u>	1,13	4,52
Autriche <u>6/</u>	2,00	
Belgique	0,16	
Canada <u>3/</u>		15,66
Communauté européenne	71,09	25,96
Danemark	8,00	
Espagne	3,20	
Etats-Unis	20,00	25,00
Finlande	1,56	
France	6,00	1,87
Italie	107,53	6,65
Japon <u>3/</u>	1,00	
Luxembourg	0,19	
Norvège <u>3/</u>	8,00	
Pays-Bas	13,59	
Portugal	5,23 <u>4/</u>	
Royaume-Uni <u>3/</u>	4,71 <u>4/</u>	
Secrétariat du Commonwealth	0,20	
Suède	22,00	
Suisse	12,00	
Total partiel	307,63	
ONUMOZ	11,05	
Total	318,68	79,66

(Voir notes page suivante)

/...

(Notes du tableau)

1/ Les contributions annoncées dans des monnaies autres que le dollar ont été converties au taux de change en vigueur au 16 décembre 1992.

2/ Plusieurs donateurs ont confirmé, dans leur déclaration, les contributions qu'ils avaient déjà annoncées au titre de l'aide alimentaire lors de la réunion du Groupe consultatif de la Banque mondiale (Paris, 8-10 décembre 1992); ces contributions ont donc été indiquées pour mémoire, et ne prétendent pas être complètes.

3/ Pays ayant indiqué qu'ils étaient disposés à accroître leurs contributions dont ils feraient connaître le montant exact dès que leur budget pour 1993 aurait été approuvé.

4/ Le Portugal et le Royaume-Uni ont annoncé en outre une contribution de 15 et 3,14 millions de dollars, respectivement, aux fins de la formation de la nouvelle armée mozambicaine.

5/ Estimation.

6/ Par l'intermédiaire de l'UNICEF.

7/ Montant déjà annoncé à la réunion du Groupe consultatif de la Banque mondiale.

* * * *

En outre, les organismes des Nations Unies (Secrétariat de l'ONU et institutions spécialisées) ont indiqué qu'ils continueraient de fournir une assistance d'urgence au Mozambique dans le cadre des décisions pertinentes de l'ONU.
